Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260605-D2026_35-DE

Département des COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREMEVEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUIN 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 1er juin 2026
Qui ont pris part à la délibération : 11 — Date d'affichage : 1er juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de TREMEVEN, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LIENNEL, Maire.

Présents : Mmes LE BOZEC Manon, PENVEN Adeline, FOEZON Lauryane, THIBAULT Pauline
MM. LIENNEL Yves, RANNOU Jérôme, LE TROADEC Stéphane, VARIN Alain, MASCLEF Olivier, LE LOUARN Mickaël
Absents :
Absent excusé : Mme LE PEN Alizée
Pouvoir : Mme LE PEN Alizée à M LIENNEL Yves
Secrétaire de séance : M LE TROADEC Stéphane

D2026/35 : REPRESENTANTS ELECTIONS SENATORIALES

Objet : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

M Maire,
Vu le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;
Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de Tréméven est fixé à un délégué et trois suppléants ;

Il a été procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués et suppléants du conseil municipal.

À l'issue des opérations de vote, sont proclamés élus :

Délégué titulaire : M LIENNEL Yves – 11 voix

Suppléants :
M MASCLEF Olivier – 11 voix
M VARIN Olivier – 11 voix
Mme LE BOZEC Manon – 11 voix

PREND ACTE de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212203707-20260605-D2026_35-DE

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

Le secrétaire de séance :
M Stéphane LE TROADEC

Fait et délibéré à TREMEVEN
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
M Yves LIENNEL

MAIRIE DE TRÉMÉVEN 22290 CÔTES D'ARMOR

Le secrétaire de séance :
M Stéphane LE TROADEC